

Nom du matériau : Nettoyant pour membrane souillée

Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit

Nettoyant pour membrane souillée

Famille chimique

Nettoyant

Utilisation du produit

Nettoyant

Restrictions d'utilisation

Pour un usage industriel uniquement

Renseignements sur le fabricant

Carlisle SynTec 1285 Ritner Highway Carlisle, PA 17013 USA Téléphone : +1-800-479-6832

Numéro de téléphone d'urgence : +1-800-424-9300 (Chemtrec)

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme au paragraphe (d) du titre 29 du Code des règlements fédéraux (CFR) 1910.1200.

Liquides inflammables - Catégorie 2

Danger d'aspiration - Catégorie 1

Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 1 (poumons, cerveau, reins, système nerveux)

Éléments d'étiquetage SGH

Symbole(s)







Mot-indicateur

Danger

Mention(s) de danger

Liquide et vapeur hautement inflammables

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Cause l'irritation de la peau

Peut causer une somnolence et des étourdissements

Provoque des effets graves sur les organes en cas d'exposition prolongée ou répétée

Page 1 sur 10 Publié le : 24/01/2019 Révision 2.0





Nom du matériau : Nettoyant pour membrane souillée

Mise(s) en garde

Prévention

Maintenir le contenant correctement fermé

Conserver à distance de sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues, de surfaces chaudes - Ne pas fumer

Mettre à la terre/relier équipotentiellement le matériel de réception

Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage anti-explosion

Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques

Utiliser uniquement des outils anti-étincelles

Utiliser seulement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée

Porter des gants et des vêtements de protection, ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage

Ne pas respirer la poussière, la fumée, les gaz, le brouillard, les vapeurs, les gouttelettes provenant des pulvérisations

Se laver soigneusement après la manipulation du matériau

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être portés en dehors du lieu de travail

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit

Réponse

En cas d'incendie : utiliser des moyens d'extinction appropriés pour éteindre le feu.

EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir calme dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON.

Ne PAS provoquer le vomissement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou sous la douche.

En cas d'irritation : demander un avis médical.

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Traitement spécifique (voir étiquette).

Entreposage

Entreposer le produit dans un endroit bien aéré. Maintenir le contenant hermétiquement fermé.

Conserver dans un endroit frais.

Garder le produit sous clé.

Élimination

Éliminer le contenu/le contenant conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur

Section 3 – COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Numéro CAS	Numéro CAS Nom du composant	
64742-89-8	Solvant naphta, pétrole, aliphatique léger	60-100

Page 2 sur 10 Publié le : 24/01/2019 Révision 2.0





Nom du matériau : Nettoyant pour membrane souillée

Section 4 - PREMIERS SOINS

Inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin si vous vous sentez mal.

Peau

Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou sous la douche. En cas d'irritation de la peau : demander un avis médical. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Yeux

Rincer à l'eau avec précaution pendant 15 minutes. Si l'irritation des yeux persiste : demander un avis médical.

Ingestion

Danger d'aspiration. Ne PAS provoquer le vomissement. Si des vomissements se produisent, baisser la tête plus bas que les hanches pour empêcher l'aspiration. Consulter un médecin en cas d'ingestion.

Indication de consultation médicale d'urgence et traitement spécial requis

Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

Principaux symptômes et effets

Aigus

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une somnolence ou des étourdissements.

Différés

Dommage aux poumons, au cerveau, aux reins, au système nerveux

Section 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Movens d'extinction

Movens d'extinction convenables

Utiliser du dioxyde de carbone, de la poudre extinctrice B, de la mousse ordinaire ou de l'eau.

Movens d'extinction non convenables

Ne pas utiliser de jets d'eau à forte pression.

Dangers spéciaux liés aux produits chimiques

Liquide et vapeur hautement inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer un retour de flamme.

Produits de combustion dangereux

Gaz toxiques : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

Mesures de lutte contre l'incendie

Déplacer les contenants hors de la zone d'incendie si une telle opération peut être effectuée sans prendre de risque. Combattre l'incendie de la distance maximum ou utiliser les lances sur affût télécommandées ou lances monitor. Refroidir les conteneurs avec de l'eau à l'aide de lances sur affût télécommandées ou de lances monitor jusqu'à ce que le feu soit éteint. Évacuer immédiatement les lieux au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration des réservoirs en raison de l'incendie. Se tenir TOUJOURS

Page 3 sur 10 Publié le : 24/01/2019 Révision 2.0





Nom du matériau : Nettoyant pour membrane souillée

éloigné des réservoirs envahis par les flammes. Pour un incendie important, utiliser des lances sur affût télécommandées ou des lances monitor; si cela est impossible, quitter les lieux et laisser brûler.

Équipement de protection spécial et précautions à l'attention des pompiers

Afin de se protéger des éventuelles expositions, les pompiers doivent porter une tenue de sécurité incendie complète comprenant un appareil respiratoire autonome (ARA).

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement et des vêtements de protection individuels, voir la Section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes sources d'inflammation. Éviter de respirer les vapeurs. Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Utiliser des outils et un équipement anti-étincelles. Liquide inflammable : risque d'incendie ou de projection. Une mousse spécialisée peut être utilisée pour contrôler les vapeurs. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Tous les appareils utilisés lors de la manipulation de ce produit doivent être mis à la terre. Arrêter la fuite si cela peut s'effectuer sans danger. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Empêcher le liquide d'infiltrer les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits confinés. Endiguer en vue d'une élimination ultérieure. Utiliser des outils anti-étincelles. Déversements majeurs : maintenir à distance les personnes non indispensables, isoler la zone de danger et interdire l'accès. Empêcher le liquide d'infiltrer les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits confinés. Endiguer en vue d'une élimination ultérieure. Utiliser des jets d'eau pour minimiser ou disperser les vapeurs. Un écoulement peut provoquer un risque d'incendie ou d'explosion. Absorber avec de la terre, du sable ou autre matière non combustible et transférer dans le contenant. Éliminer selon tous les règlements et les lois fédéraux, provinciaux, régionaux et locaux applicables.

Précautions environnementales

Éviter le rejet dans l'environnement. Nettoyer tout déversement.

Section 7 – MANIPULATION FT FNTRFPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Liquide et vapeur hautement inflammables. Maintenir le contenant bien fermé. Conserver à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues, de surfaces chaudes - Ne pas fumer. Mettre le contenant et le matériel de réception à terre et les lier. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage anti-explosion. Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Porter des gants et des vêtements de protection, ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage. Tenir loin des substances incompatibles. Ne pas respirer la vapeur. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Ne pas ingérer. TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

Mesures de sécurité d'entreposage et incompatibilités

Entreposer le produit dans un endroit bien aéré. Maintenir le contenant hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais. Garder le produit sous clé.

Page 4 sur 10 Publié le : 24/01/2019 Révision 2.0





Nom du matériau : Nettoyant pour membrane souillée

Entreposer conformément aux règlements et aux normes en vigueur. Conserver dans un endroit frais et sec. Tenir à l'abri de la chaleur et des sources d'inflammation. Mettre le contenant et le matériel de réception à terre et les lier. Tenir loin des substances incompatibles.

Substances incompatibles

Acides puissants, alcalins, agents oxydants, chlore, oxygène.

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

L'ACGIH, le NIOSH, l'EU, l'OSHA (États-Unis) et le Mexique n'ont encore établi des limites d'exposition pour aucun des composants de ce produit.

Valeur limite biologique

Les composants de ce produit n'ont pas de valeur limite biologique.

Mesures d'ingénierie

Fournir un système de ventilation aspirante locale. Respecter les limites d'exposition en vigueur.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle, par exemple)

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection résistantes aux éclaboussures. Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence à proximité immédiate du lieu de travail.

Protection de la peau

Porter des vêtements adéquats résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire

Utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué NIOSH avec un élément filtrant approprié (cartouche ou filtre) lorsque les niveaux de concentration dans l'air risquent d'excéder les limites d'exposition.

Recommandations concernant les gants

Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés.

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide clair	État physique	Liquide	
Odeur	Odeur d'hydrocarbure	Couleur	Transparent	
Seuil olfactif	Non disponible	рН	Non disponible	
Point de fusion	Non disponible	Point d'ébullition	118 - 150 °C	
Point de congélation	Non disponible	Taux d'évaporation	1	
Point d'ébullition	Non disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible	
Auto-inflammation	320 °C (608 °F)	Point d'éclair	18 °C (64,4 °F)	
Limite inférieure d'explosivité	0,9	Décomposition	Non disponible	

Page 5 sur 10 Publié le : 24/01/2019 Révision 2.0





Nom du matériau : Nettoyant pour membrane souillée

Limite supérieure d'explosivité	7	Pression de vapeur	11,5 mmHg		
Densité de vapeur (air = 1)	4	Densité (eau = 1)	Non disponible		
Hydrosolubilité	Négligeable	Coefficient de partition : n-octanol/eau	Non disponible		
Viscosité	Non disponible	Solubilité (autre)	Non disponible		
Densité	0,74 – 0,76	COV	100 %		

Section 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun danger de réactivité attendu.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Risque de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Conserver à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues, de surfaces chaudes - Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les substances incompatibles.

Substances incompatibles

Acides puissants, alcalins, agents oxydants, chlore, oxygène.

Produits de décomposition dangereux

Libère des gaz toxiques : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

Section 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Information sur les voies d'exposition probables

Inhalation

Peut entraîner une somnolence ou des étourdissements.

Contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux

Peut causer une irritation des yeux.

Ingestion

Peut causer une irritation de la bouche et de la gorge. Peut causer une dépression du système nerveux central. Danger d'aspiration. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Page 6 sur 10 Publié le : 24/01/2019 Révision 2.0





Nom du matériau : Nettoyant pour membrane souillée

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de ce produit ont été testés sur diverses sources. Les résultats sont publiés ci-dessous : Solvant naphta, pétrole, aliphatique léger (64742-89-8)

Rat, oral, DL50 : 5 000 mg/kg Lapin, cutané, DL50 : 3 000 mg/kg

Données sur la toxicité du produit

Analyse des valeurs de toxicité DL/CL 50 de l'analyse du produit

Oral DL50 :	Rat DL50 > 2 000 anneau/kg
Cutané DL50 :	Rat 2 000 mg/kg
Inhalation CL50:	Rat DL50 > 5 000 ppm 1 h

Effets immédiats

Provoque une irritation cutanée. Peut entraîner une somnolence ou des étourdissements.

Effets différés

Dommage aux poumons, au cerveau, aux reins, au foie, au système nerveux.

Irritation/corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Aucune information disponible pour ce produit.

Sensibilisation cutanée

Aucune information disponible pour ce produit.

Cancérogénicité des composants

Aucun des composants de ce produit n'est listé dans les sections ACGIH, IARC, NTP, DFG ou OSHA.

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune information disponible pour ce produit.

Données sur les effets tumorigènes

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible pour ce produit.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Système nerveux central.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

Poumons, cerveau, reins, foie, système nerveux.

Risque d'aspiration

Danger d'aspiration. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Troubles médicaux aggravés par l'exposition

Troubles cutané, troubles respiratoires, troubles du foie, troubles des reins, troubles du système nerveux central.

Page 7 sur 10 Publié le : 24/01/2019 Révision 2.0





Nom du matériau : Nettoyant pour membrane souillée

Section 12 – INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Analyse des composants - Toxicité aquatique

Solvant naphta, pétrole, aliphatique léger	64742-89-8		
Algues:	Pseudokirchneriella subcapitata CE50 : 72 h 4 700 mg/L IUCLID		

Section 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Éliminer le contenu/les contenants conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur. Soumis aux réglementations d'élimination. EPA (É.-U.) 40 CFR 262. Numéro de déchet dangereux : D001.

Numéros des composants des déchets

L'EPA (É.-U.) n'a pas publié de numéros de déchet pour les composants de ce produit.

Section 14 – INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Information du ministère des Transports des États-Unis : Appellation réglementaire : Matériau associé à la peinture

Classe de danger : 3

Numéro ONU/NA: UN1263 Groupe d'emballage: II Étiquette(s) requise(s): 3

Information additionnelle: Disposition spéciale 149, B52, IB2, T4, TP1, TP8

Information relative à l'IATA:

Appellation réglementaire : Matériau associé à la peinture

Classe de danger: 3 Numéro ONU: UN1263 Groupe d'emballage: II Étiquette(s) requise(s): 3

Information relative au TDG:

Appellation réglementaire : Matériau associé à la peinture

Classe de danger: 3 Numéro ONU: UN1263 Groupe d'emballage: II Étiquette(s) requise(s): 3

Section 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Page 8 sur 10 Publié le : 24/01/2019 Révision 2.0





Nom du matériau : Nettoyant pour membrane souillée

Règlements fédéraux des États-Unis

Aucun des composants de ce produit n'est listé dans les sections 302/304 (40 CFR 355 annexe A) et 313 (40 CFR 372.65) du SARA, dans le CERCLA (40 CFR 302.4) ou dans le TSCA 12(b) ou ne nécessite de plan de sécurité des procédés d'OSHA.

SARA sections 311/312 (40 CFR 370 sous-parties B et C)

Danger immédiat pour la santé : oui Danger chronique pour la santé : oui Risque d'incendie : oui

Pression: non Réactivité: non

Réglementations d'États (États-Unis)

Aucun des composants de ce produit n'est listé dans les sections CA, MA, MN, NJ ou PA

Non listé dans la Proposition 65 (loi californienne)

Liste de Divulgation des Ingrédients (LDI) du SIMDUT

Les composants de ce produit sont, soit non listés sur la LDI, soit présents en quantité inférieure à celle indiquée sur la LDI.

Analyse des composants - Inventaire

Solvant naphta, pétrole, aliphatique léger (64742-89-8)

ÉU.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS		KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Section 16 – AUTRE INFORMATION

Classement SIMD

Risque pour la santé : 2* Risque d'incendie : 3 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême * = Danger chronique

Classement NFPA

Risque pour la santé : 2 Risque d'incendie : 3 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

Sommaire des changements

Date de révision : 24 janvier 2019 Note de révision : mise à jour générale

Sigle / Légende

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux); ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU – Australie; DBO – Demande biochimique en oxygène; C – Celsius; CAN – Canada; CAS – Chemical Abstracts Service; CERCLA – Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CLP – Classification, étiquetage et emballage; CHN – Chine; RPC – Règlements sur les produits contrôlés; DFG – Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fonds scientifique allemand); DOT – Ministère des Transports des États-Unis; DSD – Directive sur les substances dangereuses; LIS – Liste intérieure des substances; CEE – Communauté économique européenne; EINECS – Inventaire européen des produits chimiques commercialisés; EPA – Environmental

Page 9 sur 10 Publié le : 24/01/2019 Révision 2.0





Nom du matériau : Nettoyant pour membrane souillée

Protection Agency (Agence de protection de l'environnement); UE – Union européenne; F – Fahrenheit; CIRC – Centre international de recherche sur le cancer; IATA – Association internationale du transport aérien; OACI – Organisation de l'aviation civile internationale; LDI – Liste de divulgation des ingrédients; DIVS – Danger immédiat pour la vie ou la santé; IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses; JPN – Japon; KOW – Coefficient de partage octanol/eau; KOR – Corée du Sud; LIE – Limite inférieure d'explosivité; LLV – Valeur limite de niveau d'exposition; LOLI – List Of LIstsTM – Base de données de réglementation de ChemADVISOR; MAK – Maximum Concentration Value in the Workplace (Concentration maximale sur le lieu de travail); VLEP – Valeur limite d'exposition professionnelle; NFPA – National Fire Protection Agency (Association américaine de protection contre l'incendie); NIOSH – National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour l'hygiène et la sécurité au travail); NJTSR - New Jersey Trade Secret Registry (Registre des secrets commerciaux du New Jersey aux États-Unis); NTP – National Toxicology Program (Programme national de toxicologie); NZL – Nouvelle-Zélande; OSHA – Occupational Safety and Health Administration (Administration américaine pour la santé et la sécurité au travail); PHL - Philippines; RCRA - Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et la récupération des ressources); REACH – Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; RID – Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement); LECT – Limite d'exposition de courte durée; TMD – Transport de marchandises dangereuses; TSCA – Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques); MPT – Moyenne pondérée dans le temps; LSE – Limite supérieure d'explosivité; É.-U. – États-Unis.

Autre information

Clause d'exonération:

L'information contenue dans ce document repose sur des données et des renseignements à notre disposition et reflète notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être partiellement formulé avec des composants achetés auprès d'autres sociétés. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à la nature marchande des renseignements et données fournis, ni quant à leur adéquation à une finalité ou un usage déterminé. Les résultats attendus de l'utilisation de cette information ou de toute autre information n'enfreignent aucun brevet. Les informations contenues dans le présent document pouvant être appliquées dans des conditions d'utilisation hors de notre contrôle et pouvant nous être inconnues, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats d'une telle application. Cette information est fournie à la condition que son destinataire puisse prendre sa propre décision quant à l'adéquation du produit pour son utilisation spécifique.

Page 10 sur 10 Publié le : 24/01/2019 Révision 2.0

